

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 11/02/2021

Date de la convocation 02/02/2021	L' an 2021, le 11 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 02/02/2021	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 14	
	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, VERRIEZ Catherine, MM : MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric, VERON Antoine
	Absent(s) : Mme LACOINTE Mélanie Excusé(s) ayant donné procuration : M. KIEFFER Thiébault à M. PELTIER Sylvain
	Secrétaire : M. PELTIER Sylvain

Réf : 2021/2/25 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>SIEM</u> <u>RUE DE L'EGLISE - PLACE DE L'EGLISE - BD SAINT VINCENT (partie haute)</u> <u>Enfouissement des réseaux - convention tripartite 2020</u> <u>OPERATION 362.15.03</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE la convention à intervenir ayant pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur des supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux rue de l'Eglise
Réf : 2021/2/38 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR</u> <u>ADJONCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION AU CAFE DE L'ORMEAU</u> <u>ET TRANSFORMATION D'UNE ANCIENNE SUPERETTE EN UN COMMERCE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE - d'arrêter le projet de revitalisation du centre bourg - adopter le plan de financement exposé ci-dessous Coût total : 107 719.00 € (soit projet A = 47729.62 euros HT et projet B = 59 990.00 euros HT) DETR : 37 701 € (montant maximum à hauteur de 35 %) Subvention régionale (contrat de ruralité – extension café-restauration 20 %) : 9546 € Subvention régionale (relance de l'investissement – réhabilitation commerce 10 %) : 5990.00 € Autofinancement communal : 54 482 € - solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Réf : 2021/2/39 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>SUBVENTION A LA REGION - PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE</u> <u>ACQUISITION ET AMENAGEMENT D'UN ANCIEN LOCAL COMMERCIAL POUR REHABILITATION</u> <u>EN COMMERCE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, DECIDE - d'arrêter le projet de revitalisation du centre bourg basé sur le projet l'acquisition et de la réhabilitation de l'ancienne supérette située 35 rue de la Mairie en un commerce de type salon de coiffure et d'esthétique - d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous Coût total : 59990.00 euros HT DETR (35 %) : 20 996.00 euros Subvention régionale (10 %) : 5 990.00 € Autofinancement communal : 33 004.00 € - de solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre de l'Investissement communal (soutien de la relance des projets d'investissements communaux post covid) à hauteur de 10 % du montant d'acquisition et de travaux HT

Réf : 2021/2/38 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>SUBVENTION A LA REGION - PAYS DE LA LOIRE RELANCE INVESTISSEMENT</u> <u>ADJONCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION ATTENANT AU CAFE DE L'ORMEAU</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, DECIDE - d'arrêter le projet de revitalisation du centre bourg basé sur le projet d'adjonction d'un point d'accueil de restauration de type véranda attenant au Café de l'Ormeau - d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous Coût total : 47729 euros HT DETR (35 %) : 16705 euros Subvention régionale (20 %) : 9546 € Autofinancement communal : 21478 € - de solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du pacte régional pour la ruralité à savoir le fonds régional de développement des communes à hauteur de 20 % du montant des travaux HT
Réf : 2021/2/26 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</u> <u>ADOPTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION</u> <u>ANNEE 2021</u> Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'octroi des subventions aux associations LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE à l'adoption du règlement et des modalités d'octroi des subventions aux associations communales et intercommunales en 2021
Réf : 2021/2/27 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>ADHESION ANNUELLE A L'ORGANISME PROCLUB</u> <u>ANNEE 2021</u> Proclub est un groupement de référencements qui réduit les coûts d'approvisionnement, dans les domaines principaux de la restauration collective, l'hygiène et la santé, la bureautique. Ainsi des fournisseurs sont référencés par catégories et apportent un éventail de produits à des prix attractifs. CONSIDERANT l'intérêt de conventionner avec l'organisme de groupement d'économies Proclub pouvant apporter un intérêt financier à la collectivité, Après avoir donné lecture de la convention à intervenir avec cette organisme, pour un coût annuel de 252.00 euros TTC, LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré - ACCEPTE la convention annuelle à intervenir pour l'année 2021 entre la commune de Varrains et l'organisme Proclub,
Réf : 2021/2/26 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>AMENAGEMENT ZONE DES ROGELINS</u> <u>CONTRAT DE PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE</u> <u>I PRAGMA</u> CONSIDERANT la suite à donner à cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de cadrer et de chiffrer le projet d'aménagement des Rogelins, notamment en matière de définition du projet et du chiffrage pré-opérationnel LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE à une continuité d'études comportant une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la société PRAGMA I CONSEIL de Beaucouzé pour la somme de 7000 euros HT (8400 euros TTC)
Réf : 2021/2/29 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE	<u>ENQUETE PUBLIQUE</u> <u>DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SAS D & ENROMAT RELATIVE AU</u> <u>RENOUVELLEMENT D'EXPLOITER LA CARRIERE SITUÉE A SOUZAY-CHAMPIGNY</u> VU l'arrêté préfectoral n° DIDD/BPEF/2020/ n° 256 du 9 décembre 2020 relatif à l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la SAS D & ENROMAT relative au renouvellement d'exploiter la carrière située à Souzay-Champigny (49) :

12/02/2021	- objet de la procédure : il sera procédé à une enquête publique en vue d'autoriser la SAS D & ENROMAT à exploiter une carrière au lieu-dit "Les Echaudières" sur la commune de Souzay-Champigny, L'exploitation de la carrière avait été autorisée initialement pour la SARL Hardouin par arrêté préfectoral du 18/11/1987 pour une durée de 30 ans. Un arrêté préfectoral de transfert et de prolongation a été signé le 28/04/2016 autorisant la société D & LENROMAT à exploiter la carrière jusqu'au 18/11/2020. Le pétitionnaire sollicite l'autorisation environnementale pour le renouvellement de ce site. Le projet se matérialisera par l'extraction d'un gisement de calcaire, à ciel ouvert, à sec et avec l'emploi d'explosifs par campagne annuelle inférieure à 3 mois. Une station de transit d'une surface de 40 000 m² permettra le stockage de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes tels que bétons et enrobés, dans le but de les traiter dans l'installation mobile et de les recycler. - durée de l'enquête : elle s'est déroulée du 7 janvier au 5 février 2021 LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - NE FORMULE pas d'observation quant à l'enquête publique mentionnée ci-dessus
Vote Votants : Pour = 14 Contre = 0 Abstention = 0	<u>FDGDON (Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes de nuisibles)</u> Régulation de la prolifération des pigeons sur la commune : validation d'une intervention en novembre 2021 –Coût d'une intervention : 466.48 euros TTC Adhésion à l'organisme Cotisation annuelle : 318.25 euros
Réf : 2021/2/30 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> <u>LES RIVIERES</u> <u>PARCELLE AA n° 186</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus
Réf : 2021/2/31 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> <u>60 GRAND'RUE</u> <u>PARCELLE AC n° 67</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus
Réf : 2021/2/32 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> <u>13 CHEMIN DES DARS</u> <u>PARCELLE AC n° 431</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus
Réf : 2021/2/33 A la majorité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 1 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>BUDGET 2021</u> <u>CONTRIBUTIONS SYNDICAT DU CHATEAU DES IFS - ANNEE 2021</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - DECIDE d'attribuer la somme de 41653.74 euros afin de subvenir aux dépenses du Syndicat Intercommunal du Château des Ifs
Vote Votants : Pour = 14 Contre = 0 Abstention = 0	<u>Devis sarl BEAU FRERES</u> Renfort charpente – maison Hulin Montant 569.00 HT – soit 682.80 euros TTC

Réf : 2021/2/34 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>PERSONNEL CONTRACTUEL</u> <u>CONTRAT POUR SURCROIT D'ACTIVITES</u> <u>PERIODE DU 1/04/2021 AU 30/06/2021</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, - AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler par le biais d'un contrat à durée déterminée un adjoint technique non titulaire à temps complet au service technique - DIT que le contrat sera établi du 01/04/2021 au 30/06/2021, pour surcroit d'activité
Réf : 2021/2/35 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>CONVENTION D'ENTRETIEN DES PANNEAUX SIGNALIQUES DU PASSAGE A NIVEAU 210 (A PROXIMITE DE LA RUE DES MENAIS)</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE la convention à intervenir entre la commune de varrains et celle de Bellevigne-les-Châteaux concernant les modalités de commande, de prise en charge et d'entretien des panneaux signalétiques relatifs au passage à niveau PN 210 situé entre les 2 communes
<u>DISTRIBUTION DES BACS D'EMBALLAGE SUR LA COMMUNE</u> <u>PAR LA SOCIETE KYRIELLE</u> Varrains – semaine 9 – à compter du 1^{er} mars 2021	
Réf : 2021/2/36 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 WISE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 12/02/2021	<u>PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES</u> <u>REMBOURSEMENT PARTIEL AUX ADMINISTRES</u> Par décision du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2021, la prise en charge des frais de destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune a été modifiée (réf 2021-1- Désormais, le particulier prendra à sa charge dans un premier temps les frais de destruction du nid. Ce n'est qu'après règlement auprès du prestataire qu'il pourra se faire rembourser en partie par la mairie à hauteur de 80 % et dans la limite de 70 euros. Ce remboursement par la collectivité sera imputé comptablement au compte 6574 « subvention aux associations et autres ». LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE que le remboursement partiel aux administrés de Varrains concernant la destruction des nids de frelons asiatiques soit imputé à compter de 2021 à l'article comptable 6574 « subventions aux associations et autres »
DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le jeudi 11 mars 2021	

Le maire, Pierre-Yves DELAMARE